



Être capable de distinguer les responsabilités de l'employeur et des managers en cas d'accidents, de maladies professionnelles ou de harcèlement au sein de son entreprise.



Les objectifs pédagogiques

Les participants seront capables :

- D'identifier les responsabilités civiles et pénales qui reposent sur l'entreprise et le management en matière de santé physique et morale des salariés.
- D'identifier les différents types d'actions qui peuvent être attendus pour éviter la faute inexcusable en cas d'accident ou maladies professionnelles.
- D'identifier les leviers pour réduire les pratiques de harcèlement au sein de l'entreprise.

Durée de la formation : 7h00

- L'obligation de résultat en matière de santé et sécurité au travail.
- La notion de faute inexcusable de l'employeurs.
- Les conséquences financières pour l'entreprise en cas de dédommagement.
- La définition du harcèlement moral et sexuel.
- La responsabilité pénale et individuelle du chef d'entreprise et des managers en cas d'atteinte à la santé physique ou mentale d'un salarié.
- Les leviers pour réduire le risque de harcèlement et la faute inexcusable.

Organisation et matériels

Matériels : Décisions de justice - Vidéo projecteur multimédia et tablettes tactiles.

Nombre de participants : 10 max

Publics : Dirigeants et managers de direction.

Prérequis : Aucun

Modalités d'évaluation : QCM

Documents de validation : Attestation

Règlementation :

L-4121-1 du code du travail.

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : [...] 2° Des actions d'information et de formation [...] »